

MUTUELLE

infos

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2008

N°8

MUTUELLE
GROUPE
LA DÉPÊCHE

ÉDITO

TAXES + PRELEVEMENTS : MUTUELLES EN DANGER

Les complémentaires santé taxées au nom du rééquilibrage des comptes de la Sécurité Sociale subissent et vont continuer à subir au cours de l'année 2009 une attaque préjudiciable à leur équilibre déjà précaire. Notre système de santé a des insuffisances notoires, tout le monde en convient, et pour lutter contre celles-ci l'Etat fait systématiquement appel aux mutuelles et applique de plus en plus un nombre de mesures de déremboursements des médicaments.

Il faut aussi rappeler que nos mutuelles gérées le plus souvent par des bénévoles sont des sociétés de personnes qui ont pour vocation d'offrir à leurs mutualistes le remboursement maximum de leurs frais de santé. Ces mesures de prélèvement de taxe vont, vous le comprenez, peser lourdement sur le budget de nos mutuelles et par conséquent, sur le montant des cotisations. Veux-t-on tuer les mutuelles ? Le secteur marchand guette de façon gourmande les parties faibles ou en difficulté de notre système mutualiste. De plus, il ne faut pas oublier les directives européennes qui sont initiées vers le secteur assurance et qui tiennent bien peu compte de notre spécificité mutualiste française.

Nous sommes ainsi confrontés à une situation extrêmement contraignante car si l'ensemble des mesures prises par le gouvernement s'applique sur 2008 et 2009, la hausse des dépenses de santé sera de plus 2,5% et 2,8%. D'autre part, la nouvelle contribution de solidarité : la CMU (Couverture Maladie Universelle) qui est actuellement de 2,5%, est portée au 1er janvier 2009 à 5,9%, soit une hausse de 3,4%. Pouvons nous répercuter sur les cotisations l'ensemble de ces hausses ? Si oui, les mutualistes que nous sommes vont devoir faire appel à leurs réserves ; comme toujours le gouvernement sollicite la classe moyenne mais les effets pervers de ces augmentations toucheront encore davantage les plus démunis. La politique du pire va encore une fois précipiter la disparition des plus fragiles. Autour de nos organismes solidaires, se jouent des enjeux économiques puissants que les valeurs mutualistes ne sauraient ignorer. La vie de nos mutuelles est en danger !

Paul Dargein, Président

A NOS ADHÉRENTS : Nombreux d'entre vous ont apprécié de recevoir le calendrier 2009 avec le numéro précédent de Mutuelle Infos (coût : 0,27€ l'unité). Nous les remercions de leur appréciation. Notre souci principal est de satisfaire nos adhérents lors des remboursements des prestations. Notre question est : Pouvons nous mieux faire dans le rapport prestations/cotisations ? Nous faisons appel à vous afin de nous transmettre les tableaux des garanties proposés par d'autres mutuelles, ce qui nous permettrait, après comparaison, d'étudier la possibilité d'ajuster celles que nous vous proposons et sous quelles conditions. N'hésitez donc pas à nous contacter par courriel : mutuelleinfos@orange.fr ou par courrier adressé à : Mutuelle du groupe Dépêche du Midi - Mutuelle Infos - Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9. Nous vous remercions de votre participation.

SOMMAIRE

Édito.....	1	Commission.....	7
Résolutions Conseil Administration Complémentaire santé.....	2	Remboursement plus rapide de vos prestations/Le diabète.....	8
Motivation de l'augmentation des cotisations 2009.....	3	Résolutions Conseil Administration Réalisations sociales.....	9
Infos Santé / Inauguration des locaux Mutuelle.....	4	Résidence Sarraut/Fondation Dépêche.....	10
Le tapage et la liberté.....	5	Musique/Décès - Naissances.....	11
Commission.....	6	Service à la personne	12

MUTUELLE INFOS
N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tirée à 2000 exemplaires
est une publication éditée par les mutuelles du groupe la Dépêche du Midi
Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Directeur de publication : Paul DARGEIN
Rédaction : Marie-José THERON, Michel ESCARD, Claude SAINT-ESPES
Maquette et impression : Techni Print Imprimerie

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX
Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Ouverture : Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Complémentaire santé : 05 62 11 35 77
Réalisations sociales/ comptabilité : 05 62 11 95 81
Fax : 05 62 11 36 40
Courriel : mutuelle@ladepeche.fr

Nos assistantes : Annie et Michèle



RÉSOLUTIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 SEPTEMBRE 2008 :

- Accorde deux aides dans le cadre du Fonds social
- Adopte le PV du 1^{er} juillet 2008
- Rejette la participation à la Nuit de la Presse
- Prend note de la date butoir du 10 septembre 08 pour les administrateurs désireux d'intégrer des Commissions
- Enregistre la situation des placements financiers arrêtée au 24/06/08
- Enregistre l'échéancier des administrateurs suite aux dernières élections
- Prend connaissance des chiffres des visites enregistrées sur le site internet pour les mois de juin, juillet, et août 2008
- Décide d'attribuer un livret de Caisse d'Épargne à chaque nouveau-né en 2009
- Est informé qu'une réunion-débat est programmée le 23/09/08 à Diagora Labège, organisée par la FNMF, et à laquelle les administrateurs sont invités à participer
- Donne son accord pour la création et l'impression d'un calendrier 2009 qui sera joint au prochain envoi de Mut Infos prévu début octobre 2008

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2008 :

- Élit les responsables des commissions Finances, Communication, et Partenariat Santévie.
- Décide d'installer un ordinateur à l'entrée des bureaux de la mutuelle.
- Envisage de participer à une journée de formation

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2008 :

- Accorde une aide au 1^{er} cas social et refuse la 2^{ème} démarche.
- Adopte les PV des 2 et 16 septembre 2008.
- Pour cause d'impayés non régularisés, demande la suspension des droits de deux adhérents.
- Note les visites du site internet et approuve la fabrication de cartes de visite
- Prend note d'une date butoir au 21 mai 2009 pour la mise en place du contrôle interne.
- Souhaite l'obtention d'un défibrillateur au sein de la DDM
- Note que la préfecture demande des renseignements aux mutuelles, à appliquer sur son site. Certaines données seront confidentielles, d'autres ouvertes à tous.
- Note les activités de septembre
- Apprend que le publipostage et la mise sous pli de Mut Infos seront sous-traités à partir de janvier 2009
- Note qu'un PC et un photocopieur seront à la disposition des administrateurs dans les locaux de la mutuelle ainsi qu'un portable
- Note que les salariés du Petit Bleu seront intégrés à la mutuelle DDM
- Approuve que la relation avec les adhérents soit améliorée et délègue Marie-José Theron pour faire une étude afin de mettre en place une structure appropriée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2008

- Adopte le PV du 7 octobre 2008
- Prend connaissance du rapport d'activités des commissions Finances, Communication et Partenariat Santévie
- Prend note du report de la décision de recrutement d'un directeur
- Note les activités du mois d'octobre
- Prend acte de l'invitation pour l'inauguration des locaux le jeudi 27 novembre
- Vote pour la suppression de la subvention aux vacances des enfants
- Vote pour l'augmentation de la participation aux frais d'obsèques qui est portée à 250 € et la suppression de l'envoi d'une gerbe de fleurs
- Vote la couverture des descendants de 20 à 25 ans sans demander de justificatif de scolarité.

MOTIVATION DE L'AUGMENTATION DES COTISATIONS 2009

Prestations par actes et ages en nombre de bénéficiaires Mutuelle LA DEPECHE à fin septembre 2008

LA DEPECHE ACTIVES	0 - 19 ans	20 - 30 ans	31 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 60 ans	61 - 70 ans	71 - 80 ans	Total prestations
Effectifs au 31/08/2008 - PP	634	177	241	595	460	36	120,81 €	30 138,81 €
auxiliaires médicaux	9 671,08 €	949,21 €	2 797,45 €	8 681,26 €	7 677,47 €	241,53 €	103,25 €	30 489,21 €
analyses	4 441,64 €	2 954,02 €	4 230,59 €	7 855,87 €	10 228,30 €	675,54 €	116,88 €	76 446,35 €
honoraires	20 161,10 €	5 207,97 €	10 121,94 €	20 043,03 €	19 442,62 €	1 352,81 €	402,01 €	119 007,09 €
pharmacie	24 521,50 €	4 307,18 €	12 566,11 €	30 809,68 €	42 505,15 €	3 895,46 €	0,00 €	130 079,58 €
optique	21 806,77 €	8 694,81 €	16 161,84 €	39 025,27 €	42 525,90 €	1 864,99 €	217,39 €	1 855,26 €
dentaire	30 724,43 €	2 857,48 €	9 719,60 €	37 227,99 €	34 460,42 €	0,00 €	0,00 €	984,29 €
soins	387,89 €	150,00 €	0,00 €	43,00 €	1 274,37 €	0,00 €	0,00 €	12 591,72 €
transports	0,00 €	14,29 €	143,38 €	444,14 €	382,48 €	206,09 €	62,38 €	27 235,83 €
radiologie	2 487,35 €	676,35 €	1 255,19 €	3 914,97 €	4 289,79 €	18,00 €	0,00 €	7 050,24 €
hospitalisation médicale	7 664,39 €	1 215,30 €	5 899,52 €	8 148,83 €	3 035,32 €	38,30 €	0,00 €	10 400,78 €
hospitalisation chirurgicale	2 246,71 €	562,15 €	1 470,00 €	2 126,00 €	5 534,78 €	320,00 €	0,00 €	17 464,00 €
chambre particulière	380,00 €	570,00 €	1 072,00 €	5 920,00 €	8 292,00 €	192,00 €	37,70 €	8 887,13 €
forfait journalier	1 780,00 €	208,00 €	1 096,04 €	2 391,51 €	2 244,17 €	870,26 €	0,00 €	588 013,95 €
divers	1 842,30 €	405,15 €	1 096,04 €	2 391,51 €	2 244,17 €	870,26 €	0,00 €	287,40 €
Total prestations	128 115,16 €	28 771,91 €	66 740,96 €	167 592,01 €	185 882,16 €	9 892,37 €	339,79 €	287,40 €
Prestations par personnes protégées	202,07 €	162,55 €	276,93 €	331,87 €	404,09 €	380,48 €	339,79 €	287,40 €

LA DEPECHE (NON ACTIVES)	0 - 19 ans	20 - 30 ans	31 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 60 ans	61 - 70 ans	71 - 80 ans	81 - 90 ans	Plus de 91 ans	Total prestations
Effectifs au 31/08/2008 - PP	24	10	7	16	115	398	455	253	36	1 313
auxiliaires médicaux	126,77 €	127,09 €	0,00 €	0,00 €	2 714,57 €	8 841,66 €	13 756,04 €	13 367,33 €	6 271,53 €	38 933,46 €
analyses	143,42 €	84,96 €	56,81 €	161,01 €	2 061,92 €	9 652,96 €	11 763,57 €	4 788,30 €	482,75 €	28 712,95 €
honoraires	598,54 €	268,71 €	49,67 €	285,29 €	5 220,61 €	17 846,29 €	23 535,04 €	13 102,24 €	2 119,18 €	60 906,39 €
pharmacie	504,47 €	804,78 €	33,89 €	733,49 €	15 451,89 €	64 885,17 €	92 675,91 €	49 847,78 €	6 558,47 €	224 937,38 €
optique	0,00 €	317,43 €	599,94 €	1 237,31 €	8 320,82 €	26 210,92 €	30 059,53 €	10 631,11 €	982,11 €	77 377,06 €
dentaire	906,31 €	37,86 €	34,43 €	3 596,36 €	10 584,28 €	34 482,22 €	33 652,53 €	11 300,35 €	0,00 €	94 594,34 €
soins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	4 594,63 €	4 938,21 €	39,51 €	0,00 €	9 722,35 €
transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68,34 €	132,04 €	1 289,34 €	557,29 €	145,07 €	2 047,01 €
radiologie	120,50 €	16,94 €	57,64 €	91,57 €	1 159,27 €	3 753,49 €	4 910,80 €	2 226,01 €	145,29 €	12 336,22 €
hospitalisation médicale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 159,27 €	5 145,32 €	8 254,37 €	8 633,89 €	1 828,78 €	23 395,01 €
hospitalisation chirurgicale	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	109,84 €	1 233,24 €	3 335,78 €	1 143,92 €	268,44 €	5 991,86 €
chambre particulière	48,00 €	176,00 €	30,00 €	0,00 €	580,00 €	4 706,00 €	13 915,00 €	6 750,00 €	3 420,00 €	26 221,00 €
forfait journalier	29,42 €	22,54 €	0,00 €	0,00 €	484,90 €	3 895,91 €	6 362,77 €	5 873,82 €	1 460,85 €	70 694,00 €
divers	2 495,43 €	2 114,31 €	941,30 €	6 776,87 €	49 662,19 €	196 011,85 €	283 854,89 €	150 681,55 €	32 792,87 €	16 669,36 €
Total prestations	103,98 €	211,43 €	134,47 €	423,55 €	431,85 €	491,26 €	626,61 €	595,58 €	910,91 €	527,45 €
Prestations par personnes protégées										

LA DEPECHE LONGUES MALADIES	0 - 19 ans	20 - 30 ans	31 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 60 ans	Total prestations
Effectifs au 31/08/2008 - PP	1	2	1	1	4	9
auxiliaires médicaux	0,00 €	14,04 €	0,00 €	1,80 €	41,76 €	57,60 €
analyses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25,06 €	129,69 €	154,75 €
honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,90 €	284,00 €	366,87 €
pharmacie	0,00 €	0,00 €	4,65 €	26,13 €	1 271,01 €	1 350,22 €
optique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 177,57 €	1 177,57 €
dentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261,93 €	261,93 €
soins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114,67 €	114,67 €
radiologie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46,11 €	55,11 €
hospitalisation médicale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44,00 €	44,00 €
hospitalisation chirurgicale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312,00 €	312,00 €
chambre particulière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
forfait journalier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,21 €	60,21 €
divers	57,43 €	26,01 €	4,65 €	423,89 €	3 854,95 €	4 366,93 €
Total prestations	57,43 €	13,01 €	4,65 €	423,89 €	963,74 €	485,21 €
Prestations par personnes protégées						

Les prévisions des dépenses de santé sont conditionnées par le gouvernement et la consommation engendrée par les actes des garanties proposés. Selon la Fédération Nationale de la Mutualité Française, la prévision de dépenses de santé pour 2009 engendrerait une hausse de 2,8%, à laquelle il faut ajouter une nouvelle hausse de la contribution de solidarité destinée à alimenter le Fonds de la couverture maladie universelle (CMU) votée par les sénateurs le 13 novembre dernier. Cette contribution de 2,5% actuellement, passera à compter du 1er janvier 2009, à 5,9%, soit une hausse de 3,4% calculée sur le montant des cotisations de l'année 2008. Pour notre mutuelle ce coût s'élèvera à 76 000 €.

Il faut ajouter l'amélioration des garanties d'optique, du dentaire, et du poste pharmacie votée par le conseil d'administration le 9 décembre 2008.

Conséquence: cotisations 2009: + 4,6%.

INFOS SANTÉ

● Dépenses de santé: la part des mutuelles à la hausse.

Plus du tiers des dépenses de soins de ville est à la charge des complémentaires santé et des ménages. Le poids des mutuelles dans le financement de la santé en France est en augmentation constante parallèlement à l'érosion de la part de la Sécurité Sociale. Taxe sur les complémentaires santé. Augmentation de la taxe sur les cotisations encaissées par les mutuelles. Le taux de la taxe CMU passe de 2,5 % en 2008 à 5,9 % en 2009, elle représente 1 milliard d' Euros à la charge des complémentaires santé

● Projet de réforme de l'Assurance Maladie en 2009 :

- Développement des stratégies de prévention
- Inflexion de la consommation des soins, produits ou prestations dont la justification médicale est discutable. Modification des prix dans les secteurs où les tarifs apparaissent trop élevés

● La maîtrise médicalisée des dépenses maladie prévoit :

- La hausse du ticket modérateur hors parcours de soins
- L'extension du dispositif de mise sous entente préalable pour la chirurgie ambulatoire aux autres activités hospitalières
- L'amélioration des prescriptions
- Les diminutions de prix ciblées de médicaments et dispositifs médicaux
- Le réexamen des marges de distribution des médicaments

● Mieux connaître les tarifs des consultations ou des actes dentaires

Le site internet de l'assurance maladie : www.ameli.fr permet grâce à un annuaire de trouver un médecin selon sa spécialité, son adresse ou son secteur d'activité. Il permet de se renseigner sur les dépassements d'honoraires. Les tarifs de consultation des dentistes sont également accessibles pour les soins les plus courants.



INAUGURATION DES LOCAUX MUTUELLES

Les mutuelles Complémentaire santé et Réalisations sociales ont entamé un nouveau chapitre de leur histoire en inaugurant de nouveaux locaux. Implantés avenue Jean Baylet, siège social du groupe DEPECHE, ces nouveaux locaux sont la mise en oeuvre de la politique souhaitée par le Conseil d'administration et la Direction du Groupe. En effet, plus qu'un simple déménagement, ces bureaux ont été conçus comme un outil de travail au service des adhérents, permettant un accueil de proximité dans de très bonnes conditions. Cette migration s'est effectuée sans entrave particulière au service rendu. Le 27 novembre 2008, les locaux ont été inaugurés en présence de madame Evelyne-Jean Baylet, dont la visite a été tout particulièrement appréciée. Madame Marie-France Marchand Baylet et monsieur Jean-Michel Baylet accompagnaient l'ancienne présidente.



Nous remercions tous les invités ainsi que les membres du Conseil d'administration d'avoir participé à ce cocktail de bienvenue et d'avoir permis de passer un moment convivial en évoquant notamment les souvenirs du passé et des projets à venir. Les mutuelles du groupe DEPECHE s'inscrivent ainsi dans une dynamique de l'esprit mutualiste reposant sur la prise en considération de l'individu, qu'il soit adhérent ou collaborateur.

LA BANQUE POSTALE, UN MODELE ORIGINAL DANS LA BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

OUVERTE À TOUS, PARTICULIERS COMME ENTREPRISES AVEC UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLE, À UN TARIF RAISONNABLE AVEC DES GARANTIES UTILES

La Banque Postale est une banque unique et singulière. Elle est portée par la relation de confiance qui l'unit à ses clients. Elle est convaincue que ses valeurs de simplicité, de proximité, de parler vrai et de services rendus feront la différence à l'avenir. www.labanquepostale.fr

LA BANQUE POSTALE. BIEN PLUS QU'UNE BANQUE

3639
labanquepostale.fr

LE TAPAGE ET LA LIBERTÉ : OÙ ÇA COMMENCE ET OÙ ÇA S'ARRÊTE ?

La liberté s'arrête à un endroit bien net : celui où commence précisément celle d'autrui. Donc, je n'ai pas le droit de faire du bruit autant que je veux si ça dérange mon voisin de dessus. Et justement, parmi les atteintes les plus fréquentes à cette liberté, figure en bonne place le tapage qu'il soit diurne ou nocturne.

En effet s'applique de jour comme de nuit, la réglementation du code de la Santé publique qui punit les auteurs de bruit de nature à troubler la tranquillité du voisinage, quelle que soit l'heure. Le tarif : 450 €. Le bruit nocturne est celui qui se réalise entre le coucher et le lever du soleil. Il peut provenir des cris et éclats de voix, de musique, de machines, d'animaux... Les nuisances sonores peuvent être produites sur la voie publique comme dans un lieu privé, à la ville comme à la campagne, rien que le fait d'être entendu au-delà de l'endroit où l'on se trouve, même en l'absence de volonté de nuire.

Il suffit qu'une seule personne soit dérangée dans sa quiétude pour que s'applique le code pénal dans toute sa rigueur (art. 632-2). Par exemple, si Papa n'a pas l'autorité suffisante envers ses enfants pour obtenir qu'ils la mettent en veilleuse alors que les voisins rouscaillent, il est fautif. Le gardien d'un animal est responsable de ses cris, ses aboiements ; l'infraction, dans ce cas, peut s'appliquer soit au propriétaire, soit au gardien : c'est le tribunal qui le déterminera. Le contrevenant peut aussi être un agriculteur qui utilise ses motopompes, même s'il en a eu l'autorisation. Certains usages sont donc appréciés avec... souplesse : (fête de la Musique), mais les comportements excessifs, voire même seulement abusifs peuvent être sanctionnés, lors même que des autorisations administratives aient été délivrées.

La police, dès lors qu'elle a constaté les nuisances sonores, peut appliquer la loi qui précise : « Toute personne qui est à l'origine (par elle-même ou par l'intermédiaire de ses enfants) d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, son intensité ou sa répétition, est passible d'une contravention de troisième classe ». Comme écrit plus haut, l'amende peut s'élever jusqu'à 450 €, et bien sûr, ce sont les parents qui reçoivent la note ! La loi prévoit aussi la confiscation du matériel qui est à l'origine de l'infraction : autant dire que la soirée risque de se terminer très très mal... Il faut quand même savoir, qu'il est toujours très bien vu de trouver un mot gentil dans sa boîte aux lettres ou dans l'assesseur quelques jours avant une soirée qui promet d'être arrosée et bruyamment musicale. De plus, ce n'est pas parce qu'ils sont prévenus que les voisins sont disposés à passer une nuit blanche. Comme en toute chose, il s'agit de savoir mesurer. Et réduire le volume de la musique tant qu'il fait encore jour.

Michel ESCARD

N°8

La rubrique Santé de la Société de Phytothérapie et Nutrition Des plantes pour lutter contre les Cystites

Canneberge et infection urinaire

Les baies de canneberge font l'objet d'attention depuis de nombreuses années pour leur effet préventif sur les infections urinaires.

Les extraits de Canneberge inhibent la formation de biofilm formés de bactéries pathogènes. C'est une bonne thérapeutique préventive des infections par colibacilles (E.coli) d'autant plus efficace qu'elle ne pose pas le risque d'interactions médicamenteuses.(4).

Toutes les études vont dans le sens de l'intérêt de la canneberge en prévention de l'infection urinaire féminine.

Ce sont les fractions anthocyanines et proanthocyanidines qui exerceraient l'effet sur les germes. Pour être efficace il faut par contre au moins **35 mg/Jour de PACS**.

Action de l'hibiscus

(karkadé) L'extrait concentré d'hibiscus contient également des anthocyanidines notamment l'hibiscine. Il agit par une action bactériostatique avérée en culture de germes. Cet usage traditionnel du karkadé est donc aujourd'hui confirmé.

Oemine URI
= 35 mg PACS-A/jour
canneberge et hibiscus
Lors des crises
4 gélules 3 fois/j : 10 jours
En entretien
3 gélules le matin 20 j/mois

Ce complément alimentaire est compatible avec tous les soins habituels des cystites



Aux adhérents
de la mutuelle Diépêche
- 30 %
sur toute
la Gamme
Oemine

NOM:.....
Prénom:.....
Adresse:.....
.....
Code postal:.....
VILLE:.....
Email:
À adresser à: PHYTOBIOLAB:
ZA la ménude 1 rue Ampère
31830 Plaisance du Touch
05 62 18 05 86 - www.oemine.com



Paul DARGEIN
Président des Mutuelles

LES COMMISSIONS

COMMISSION FINANCES



Jean DEGOUL
Responsable



Aïcha BOUMAZA



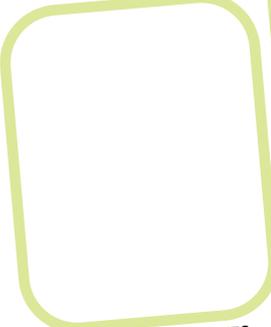
Claude SAINT-ESPES



Philippe SEGUIN



Marie-Françoise BORIE



Jean LEGUEVAQUES

COMMISSION COMMUNICATION



Marie-José THÉRON
Responsable



Marc PETRIS
Responsable



Claude SAINT-ESPES

COMMISSION PARTENARIAT SANTÉVIE



Marie-José THÉRON
Responsable



Jean DEGOUL



Alain MALLET

COMMISSION VACANCES



Alain MALLET
Responsable



Marc PETRIS



Claude SAINT-ESPES



Aïcha BOUMAZA

COMMISSION SARRAUT



Anne DERO



Jean DEGOUL



Philippe SEGUIN



Claude SAINT-ESPES
Responsable



Marie-José THÉRON

COMMISSION SENIORS



Maurice PLA



Pierre JUNYENT
Responsable



Michel ESCARD



Michel SOULA



Josette FOURNIER



Louis MONNA



Robert BACARISSE



Henri RUMEAU



Robert LOPIN

UN REMBOURSEMENT PLUS RAPIDE DE VOS PRESTATIONS

Avec l'arrivée prochaine de la nouvelle Carte Vitale 1.40, les professionnels de santé tels que les laboratoires, les radiologues, les infirmiers ou les kinésithérapeutes commencent à utiliser les D.R.E. (Demande de Remboursement Electronique). Ce «flux» sécurisé peut être traité en 2 jours par votre mutuelle si ces professionnels de santé acceptent de signer une convention d'échange de flux ou un accord de tiers-payant avec nous. En effet, notre partenaire SANTEVIE est agréé et traite les DRE des adhérents de la Mutuelle du Groupe La Dépêche du Midi par le biais d'un «frontal DRE du SEID» depuis juin 2008.

Vous avez peut-être été confrontés au fait que l'on vous demande de régler directement la «part mutuelle». Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander à régler la **totalité des soins**, ceci rendra plus simple et plus rapide, pour vous, le remboursement qui interviendra sous 8 jours maximum (SS + Mutuelle).

Si malgré tout vous n'avez uniquement payé que la «part mutuelle», vous devez avoir en mains une facture clairement détaillée, mentionnant précisément l'acte nomenclaturé à la SS qui vous a été facturé. **Adressez-nous alors l'original** de cette facture acquittée en précisant dessus votre n° d'adhérent et nous vous rembourserons par virement à votre compte. Ceci est plus contraignant à plus long terme car, si votre facture n'est pas suffisamment précise, il faudra alors nous joindre également une «**image-décompte**» que vous pourrez obtenir de votre centre de SS.

LE DIABÈTE

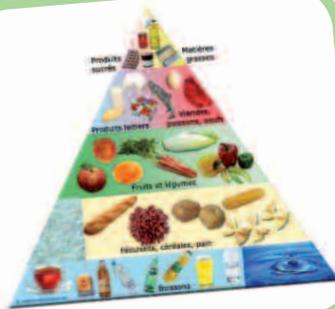
- **Diabète de type 1** : diabète insulino-dépendant, il apparaît lorsque le pancréas ne produit plus d'insuline ou n'en produit pas assez en raison d'une attaque virale ou toxique ou à la suite d'une réaction auto-immune qui entraîne la destruction des cellules bêta de cet organe, lesquelles sont responsables de la synthèse de l'insuline. Il touche environ 10% des diabétiques.

- **Diabète de type 2** : diabète non insulino-dépendant. Il est caractérisé par le fait que l'organisme devient résistant à l'insuline. Ce type de diabète, de loin le plus fréquent, affecte près de 90% des diabétiques.

- **Diabète gestationnel** : se définit comme tout diabète qui se manifeste durant la grossesse, le plus souvent au cours du 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre. Il n'est que temporaire et disparaît peu après l'accouchement, mais peut causer certaines complications pour la mère comme pour l'enfant.

- **Les complications possibles** : A long terme, les personnes diabétiques qui ont un contrôle inadéquat de leur maladie risquent diverses complications, principalement parce qu'une hyperglycémie prolongée cause la détérioration des tissus des capillaires sanguins et des nerfs, de même qu'un rétrécissement des artères. Ces complications ne touchent pas tous les diabétiques, et lorsqu'elles le font, c'est à des degrés très divers. Hormis les complications chroniques, un diabète mal contrôlé peut causer de graves maux qu'il faut savoir reconnaître.

- **Etat hyperosmolaire** : lorsque le diabète de type 2 n'est pas soigné, le syndrome hyperosmolaire hyperglycémique peut se manifester. Il s'agit là d'une véritable



urgence médicale qui est fatale dans plus de 50 % des cas. Cet état est causé par l'accumulation du glucose dans le sang.

- **Symptômes** : augmentation des mictions, une soif intense, perte de poids, perte de l'élasticité de la peau, assèchement des muqueuses, accélération du rythme cardiaque et hypotension artérielle. Peu importe le type de diabète, les symptômes sont les mêmes, ils sont souvent plus insidieux dans le cas du diabète de type 2.

- Elimination excessive d'urine, augmentation de la soif et de la faim, perte de poids, faiblesse et fatigue excessives, vision floue, ralentissement du processus de cicatrisation, engourdissement ou fourmillement dans les mains et les pieds.

- **Traitements médicaux** :

A ce jour, on n'a pas encore trouvé de cure permettant de guérir le diabète, mais une médication adéquate, peut permettre aux personnes diabétiques de mener une vie pratiquement normale tout en évitant à long terme les problèmes et les complications souvent associés à cette maladie. La médication habituelle est toujours l'insuline pour le diabète de type 1. Pour le diabète de type 2, la médication peut être sous forme de comprimés qui aident le pancréas à produire l'insuline. Ces différentes catégories de médication peuvent être utilisées en combinaison pour améliorer leur efficacité.

RÉSOLUTIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION RÉALISATIONS SOCIALES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 SEPTEMBRE 2008 :

- Adopte, après modification citée au PV de ce jour, le PV du CA du 1^{er} juillet 2008.
- Prend connaissance de l'appel à candidature lancé par le président auprès des administrateurs pour former les commissions : Finances, Communication, Vacances-loisirs, Services aux seniors, Résidence Sarraut, Crèche.
- Prend connaissance de l'échéancier des administrateurs suite aux élections de juin 2008.
- Prend connaissance de l'état des placements financiers au 24 juin 2008.
- Prend connaissance de l'état des visites du site Internet depuis son ouverture en juin 2008.
- Vote pour la commande de 2000 calendriers 2009 aux couleurs des Mutuelles du groupe La Dépêche du Midi de format 21x27 et pour la somme de 1138 €.
- Prend connaissance des dernières évolutions concernant le Grand Selve.
- Vote l'engagement des travaux de construction de la crèche sous réserve que le financement puisse être assuré par un emprunt remboursable à réception du bénéfice de la vente du terrain du Grand Selve et dont le montant des intérêts ne doit pas dépasser les subventions CAF.
- Prend connaissance de la réunion du 23 septembre à Périgueux sur les services à la personne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2008 :

- Vote à la majorité contre la proposition de prêt d'1,5 million d'euros faite par le Crédit Agricole du Midi Toulousain et ajourne les travaux de la crèche préférant attendre que la vente du terrain du Grand Selve soit effective. (7 voix pour ; une contre)
- Vote à l'unanimité la proposition de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la banque HSBC aux conditions suivantes : prêt-relais, sans hypothèque et remboursable sans pénalité. Le taux d'intérêt pratiqué sera celui du jour + 0,60. Cet emprunt est destiné à financer les 700 000 € du solde restant dû pour l'achat du Pastel.
- Vote à la majorité la composition des commissions (finances, vacances, communication, cité Sarraut, crèche, seniors). (6 voix pour, deux abstentions)
- Enregistre que le nécessaire a été fait pour mettre en œuvre la décision du CA de ne pas renouveler le contrat avec le cabinet Durand-Schwab pour le suivi des travaux à la cité Sarraut et qu'il faudra trouver un autre cabinet d'architecte pour les gros travaux.
- Vote la mise à disposition pour les administrateurs d'un ordinateur dans les locaux de la mutuelle.
- Enregistre que Marie-Françoise Borie assurera la liaison entre la mutuelle et la Mutualité Française.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2008 :

- Adopte, après modifications portées au PV de ce jour, celui de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2008 (8 voix pour, 3 abstentions)
- Adopte, sans modification, le PV de la réunion du conseil d'administration du 16 septembre 2008, (11 voix pour, une abstention).
- Annule la résolution n°2 concernant l'emprunt destiné à financer 500 000 € des 700 000 € restant dus pour l'acquisition du Pastel et figurant au PV de la réunion du conseil d'administration du 16 septembre.
- Vote la proposition de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la banque HSBC, dans les conditions suivantes : prêt sur 8 ans avec privilège de prêteur de deniers, remboursable sans pénalité et dont le taux d'intérêt sera le taux Euribor + 1%. La proposition est acceptée à l'unanimité.
- Enregistre la déclaration du trésorier Jean Degoul sur les finances.
- Enregistre que des travaux de rénovation ont été réalisés dans l'appartement H 68 de la cité Sarraut.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 :

- Adopte, après modifications portées au PV de ce jour, celui de la réunion du conseil d'administration du 7 octobre à l'unanimité.
- Annule la résolution n°3 concernant l'emprunt destiné à financer 500 000 € des 700 000 € restant dus pour l'acquisition du Pastel et figurant au PV de la réunion du conseil d'administration du 7 octobre 2008.
- Vote la proposition de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la banque HSBC, dans les conditions suivantes : Établissement prêteur : HSBC - Montant du prêt : 500 000 € - Taux d'intérêt : taux variable euribor (trois mois) + 1% - Durée du prêt : 8 ans (avec différé de remboursement au capital pendant 12 mois) - Garantie : hypothèque conventionnelle - Absence d'indemnité de remboursement de prêt anticipé.
- Enregistre que l'inauguration des locaux de la Mutuelle aura lieu le 27 novembre à 18 heures.

RÉSIDENCE SARRAUT

SOIRÉE CHATAIGNES

Le samedi 22 novembre 2008, Alain Chapot et quelques bénévoles de la résidence Sarraut ont organisé une soirée qui a réuni petits et grands autour de grillades et de châtaignes. C'est dans une ambiance chaleureuse et festive qu'une quarantaine de résidents se sont réunis pour saluer l'arrivée des châtaignes et du Beaujolais nouveau ! Encore un grand merci aux organisateurs qui ont permis aux résidents de se retrouver avec plaisir et de passer tous ensemble une soirée pleine de bonne humeur. A quand le prochain rendez-vous ?



4		7				9		
	1	5		4	9	3		
	2		1		8		4	
6	7		3					1
			4	7	1			
	8				6		3	5
	6		2		4		7	
		3	5	1		8	6	
		1				2		9

Solution en page 12

HSBC au cœur de votre ville et partout dans le monde

Avec HSBC, vous choisissez la puissance d'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde.

Quels que soient vos projets et votre situation patrimoniale, HSBC vous accompagne et vous apporte des solutions sur mesure.

Pour en savoir plus :

- **HSBC Toulouse**
64, rue de Metz
Marie-Hélène ALMAYRAC
Tél. : 05 62 26 97 92
suc-toulouse@hsbc.fr



Votre banque, partout dans le monde

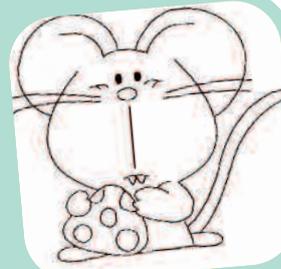
www.hsbc.fr

EVA et CINDY

Eva et Cindy galopaient dans les champs
Quand, tout à coup, passe une gerbille.
Cindy arrive en courant
Pour attraper cette petite brindille

La souris portait entre ses dents
Quelques graines et des myrtilles.
La petite chienne en reniflant
Sentit l'odeur d'une jonquille

Eva : 9 ans ½ - Cindy, la chienne : 1 an ½



FONDATION DÉPÊCHE

Nous avons été invités à participer à Tarbes, le 8 octobre 2008, à la présentation de la Fondation Dépêche du Midi, présidée par madame Marie-France Marchand-Baylet. Ce fut une soirée amicale au cours de laquelle les retraités de La Nouvelle République et ceux de La Dépêche du Midi se sont retrouvés et ont apprécié tout ce que la fondation Dépêche apportera aux jeunes.



INSPIRATION ARTISTIQUE : L'EAU, LA MER ET LA MUSIQUE

On ne peut pas dire que l'océan fasse de la musique, d'ailleurs ne dit-on pas le « bruit » de la mer ? Pourtant, les rapports entre la musique, la mer et l'eau en général sont plus étroits qu'on peut le penser.

Avant d'être en corne, puis en bois, parfois en terre cuite, et enfin en métal et avec des pistons, c'est tout d'abord la conque marine qui fut utilisée comme instrument à vent sous le nom de cor. Passons vite sur les chansons de marins et autres barcarolles. Tout le monde dira que « La Mer », c'est de **Charles Trenet** ! D'accord, mais longtemps avant lui, **Homère** nous a rapporté que les sirènes envoûtaient les matelots par leurs chants mélodieux auxquels ils ne pouvaient pas résister, et pour leur malheur, ils se précipitaient la tête la première dans les flots, les « gouffres amers » comme disait **Charles Baudelaire** dans « L'albatros ». **Georges Brassens**, lui, a écrit une « Supplique pour être enterré sur la plage de Sète ». Le compositeur britannique **Henry Purcell** (1659-1695) nous a laissé « The Tempest », et peu de temps après, l'Allemand **Georg Friedrich Haendel** s'installe à Londres à l'âge de vingt-cinq ans. C'est à lui que l'on doit la délicieuse « Water Music ». **Georges Bizet** (1838-1875), l'inoubliable père de la célèbre « Carmen » y est aussi allé, vers la grande bleue, avec « Les Pêcheurs de perles ».



Mais « La Mer », c'est aussi une composition de **Claude Debussy** qui a fait dans son enfance, les deux rencontres qui décideront de sa vie : à Cannes, il contemple la Baie des Anges, et s'initie au clavier du piano. Il a composé d'autres œuvres « aquatiques » : « Sirènes », « Le Tombeau des Naïades » et aussi « Reflets dans l'eau ». Mais laissons-lui la parole : « La mer a été très bien pour moi, elle m'a montré toutes ses robes, j'en suis encore tout étourdi. » (1906) **Maurice Ravel** (vous savez, le Boléro) avait déjà composé « Jeux d'eau » pour piano, en 1901. Quatre ans plus tard, toujours pour piano, « Une Barque sur l'océan », tandis que **Vincent d'Indy** écrit vers 1920 « Diptyque méditerranéen ». Les rapports du compositeur espagnol **Enrique Granados** avec l'élément liquide sont franchement dramatiques : alors qu'il rentre de New York, le 24 mars 1916, le « Sussex » est torpillé par un sous-marin. D'abord recueilli sur un radeau, il plonge pour tenter de sauver son épouse ; c'est ainsi qu'ils se noieront tous deux.

Plus proche de nous, **André Jolivet** (1916-1974) a écrit une « Suite transocéane » alors que son contemporain **Darius Milhaud** nous a laissé « Fontaines et sources ». Il serait coupable d'omettre « L'Or du Rhin » de **Richard Wagner**, non plus que l'incontournable standard des concerts de Jour de l'An : « Le Beau Danube Bleu » (1867) de **Johann Strauss fils**.

Ainsi que la conque marine peut être considérée comme un des premiers instruments de musique, l'un des derniers inventés dont le son est produit par les battements entre deux circuits électriques oscillants, a été appelé tout d'abord « ondes musicales », avant qu'on lui attribue le nom de son inventeur **Maurice Martenot** (1898-1981). Les ondes Martenot.

Michel Escard

NAISSANCES/DÉCÈS

« Ils sont arrivés »

Juliette POUPON - NAVARRO le 23 octobre 2008
Antonin POUPON - NAVARRO le 23 octobre 2008
Florian BIGEYRE le 16 novembre 2008

« Ils nous ont quittés »

M. Hubert DESPONS en juin 2008
M. Guy GERMIER le 30 juillet 2008
M. Pierre CROUZET le 11 septembre 2008
M. Bernard TISSANDIER le 11 septembre 2008

M^{me} Marie-Rose JULIA le 28 septembre 2008
M. Robert FARRE le 3 octobre 2008
M. Fernand CONDOMINES le 9 octobre 2008
M^{me} Jacqueline SICRE le 20 octobre 2008
M^{me} Incarnation ORUS le 4 novembre 2008
M. Jacques DASSART le 15 novembre 2008
M. Jean PUGET le 19 novembre 2008
M. Léon FABRE le 21 novembre 2008
M. Maurice FICARELLI le 29 novembre 2008

LE SERVICE À LA PERSONNE DE LA MUTUELLE : NOUS CONNAISSONS MIEUX LES BESOINS

Merci à vous qui avez répondu à la consultation lancée début octobre, avec l'envoi du dernier "Mutuelle Infos" sur les besoins de services à la personne ! Ce d'autant plus que la majorité des adhérents sur une question pourtant cruciale pour certains aujourd'hui et pour le plus grand nombre demain, n'ont pas retourné le questionnaire. Certains n'ont peut-être pas pu. D'autres ne se sont pas, c'est dommage, sentis concernés...

Ce mardi 25 novembre, lorsque la Commission des Seniors se réunit, elle compte 101 questionnaires retournés et dépouillés. Une première analyse donne, à notre sens, une assez bonne indication de la situation des adhérents et de leurs besoins en services à la personne.

Quel est le profil de l'adhérent intéressé ?

Nous avons pensé bon de discerner les services à la famille en pensant aux actifs et les services aux personnes âgées en pensant aux retraités : les uns et les autres ont franchi la ligne pour demander ce qui les intéressait pour aujourd'hui ou pour demain. Ainsi plusieurs retraités demandent l'assistance informatique et internet à domicile et l'assistance administrative à domicile; alors que nombre d'actifs s'expriment sur les divers services proposés aux personnes âgées, en particulier le repassage du linge, la livraison des courses et l'assistance aux personnes dépendantes. Il est vrai que certains d'entre eux ont en charge leurs parents âgés.

Si, sur l'ensemble des réponses, nous faisons le profil de l'adhérent intéressé type, nous dirions qu'il habite dans l'agglomération toulousaine et en Haute-Garonne, il loge en pavillon, est retraité, vit en couple, sans enfant et il est particulièrement intéressé par l'aide au ménage. Toutefois, les actifs mettent l'accent sur la garde d'enfants à domicile ou hors domicile. Nous devons affiner cette analyse afin de sélectionner et de donner un ordre de priorité aux prestations qui seront proposées aux adhérents. En tenant compte bien sûr des moyens financiers dont nous disposerons.

D'ores et déjà, nous disons aux adhérents haut-garonnais que la téléassistance que certains d'entre eux souhaitent est mise gratuitement à leur disposition par le Conseil Général (voir encadré).

Un service adapté

Un service à la personne accolé à la Mutuelle de la Dépêche, répondant aux principaux besoins de nos adhérents, simple à utiliser par chacun, accessible financièrement, c'est cette préoccupation qui guide la Commission des seniors et le Conseil d'Administration dans les démarches qu'ils mènent depuis plusieurs mois. A ce jour, contact a été pris, à cet effet, avec France-Domicile, Santévie, Périgord Mutualité.

Lorsque nous aurons tous les éléments en main nous pourrions accélérer le projet.

Pierre Junyent



4	3	7	6	5	2	9	8	1
8	1	5	7	4	9	3	2	6
9	2	6	1	3	8	5	4	7
6	7	9	3	8	5	4	1	2
3	5	2	4	7	1	6	9	8
1	8	4	9	2	6	7	3	5
5	6	8	2	9	4	1	7	3
2	9	3	5	1	7	8	6	4
7	4	1	8	6	3	2	5	9

Sécurité routière : un site pour mieux protéger les enfants

Comment installer un bébé en voiture ? A quel âge un enfant peut-il aller tout seul à l'école ? Que faire si votre adolescent demande à avoir un cyclomoteur ? Comment choisir une auto-école ? L'association Prévention routière a mis en ligne le site www.priorite-vos-enfants.fr pour aider les parents à mieux protéger leurs enfants des dangers de la route. Les conseils se déclinent en fonction de l'âge en cinq chapitres de 0 à plus de 16 ans. Le site propose également des jeux éducatifs en ligne ou à imprimer, pour occuper les jeunes passagers lors des longs trajets.

Drogue au volant : les dépistages comportementaux vont se généraliser

Se tenir debout sur une jambe en fermant les yeux, incliner la tête en arrière ou estimer une période de trente secondes : les automobilistes vont devoir se soumettre à une série de nouveaux examens comportementaux lors des contrôles routiers. Ces tests visent à repérer les personnes ayant consommé de la drogue. Cette nouvelle technique de dépistage de la gendarmerie doit être généralisée en 2009. En cas de doute ou de refus, un test salivaire sera imposé à l'automobiliste.